RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 01964
Numéro SIREN : 420 609 554
Nom ou dénomination : IMODEUS

Ce dépôt a été enregistré le 05/02/2019 sous le numéro de dépôt B2019/002948

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE

2244982

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/002948**
n° de gestion : **1998B01964**
n° SIREN : **420 609 554 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 05/02/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

IMODEUS - Société par actions simplifiée
11 avenue Parmentier 31200 Toulouse -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels

2244982

Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse - place de la Bourse BP 7016
31068 TOULOUSE Cedex 7
Tél : 05 61 11 02 00 - Fax : 05 40 00 46 06

SAS IMODEUS
31200 TOULOUSE

2948

Certifié conforme à l'original

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	37 425	22 793	14 632	23 641	9 008-	38.11-
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	47 420	42 168	5 251	7 850	2 598-	33.10-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	19		19	27	8-	29.63-
	Créances rattachées à des participations	1 920		1 920	1 441	479	33.26
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	25 921		25 921	31 224	5 302-	16.98-
	Total II	112 705	64 961	47 744	64 182	16 438-	25.61-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				679	679-	100.00-
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 137 083		1 137 083	1 078 810	58 273	5.40
	Autres créances	297 494		297 494	292 700	4 794	1.64
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	46 025		46 025	51 847	5 822-	11.23-
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	20 779		20 779	20 185	594	2.94
	Total III	1 501 382		1 501 382	1 444 221	57 161	3.96
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 614 087	64 961	1 549 126	1 508 403	40 723	2.70

(1) Dont droit au bail
(2) Dont a moins d'un an 1 920
(3) Dont a plus d'un an 7 611

Dossier N° IMODEU en Euros

SAS IMODEUS
31200 TOULOUSE

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 50 000)	50 000	50 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	5 000	5 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	5 037	1 938	3 099	159.91
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	710	3 099	2 390-	77.11-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	60 746	60 037	709	1.18
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	18 000	38 656	20 656-	53.44-
	Provisions pour charges				
	Total III	18 000	38 656	20 656-	53.44-
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	15 385	381 078	365 693-	95.96-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	551 908	87 474	464 435	530.94
	Dettes fiscales et sociales	496 617	572 647	76 030-	13.28-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	19	8 247	8 228-	99.77-
	Autres dettes	406 450	360 264	46 186	12.82
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 470 380	1 409 710	60 670	4.30
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 549 126	1 508 403	40 723	2.70
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 078 420	1 068 232		

SAS IMODEUS
31200 TOULOUSE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2016 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 097 213		1 097 213	1 443 765	346 552-	24.00-
Chiffre d'affaires NET	1 097 213		1 097 213	1 443 765	346 552-	24.00-
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			1 333	500	833	166.67
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			51 800	130 158	78 357-	60.20-
Autres produits			19 584	11 815	7 769	65.75
Total des Produits d'exploitation (I)			1 169 931	1 586 238	416 308-	26.24-
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			1 222 143	1 375 949	153 806-	11.18-
Impôts, taxes et versements assimilés			30 281	24 393	5 888	24.14
Salaires et traitements			748 303	982 082	233 779-	23.80-
Charges sociales			362 810	424 249	61 439-	14.48-
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			11 607	23 268	11 662-	50.12-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions				7 756	7 756-	100.00-
Autres charges			4 987	31 689	26 702-	84.26-
Total des Charges d'exploitation (II)			2 380 131	2 869 386	489 255-	17.05-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 210 200-	1 283 147-	72 947	5.69
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents a des exercices anterieurs
(2) Dont charges afferentes a des exercices anterieurs

SAS IMODEUS
31200 TOULOUSE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	1 214	162	1 052	647.25
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	1 214	162	1 052	647.25
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	305	953	648-	68.03-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	305	953	648-	68.03-
2. Résultat financier (V-VI)	910	790-	1 700	215.07
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 209 290-	1 283 938-	74 647	5.81
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 210 000	1 290 000	80 000-	6.20-
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	2 400	355 015	352 615-	99.32-
Total VII	1 212 400	1 645 015	432 615-	26.30-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 400	346 289	343 889-	99.31-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		11 688	11 688-	100.00-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	2 400	357 977	355 577-	99.33-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1 210 000	1 287 037	77 037-	5.99-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	2 383 545	3 231 415	847 870-	26.24-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 382 836	3 228 316	845 481-	26.19-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	710	3 099	2 390-	77.11-

* Y compris Redevance de credit bail mobilier
Redevance de credit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liees 1 214
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liees 305

IMODEUS
Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros
Siège social : 11 avenue Parmentier
31200 TOULOUSE
SIREN 420 609 554 RCS TOULOUSE

Certifié conforme à l'original

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 26 JUIN 2018

L'an deux mille dix huit
Le vingt six juin
A 15 H 00

L'actionnaire unique est présent et s'est réuni en assemblée générale mixte, 11 avenue Parmentier – 31200 TOULOUSE, sur convocation faite par le Président par lettre simple.

L'assemblée est présidée par M. Xavier CHAUSSON, en sa qualité de représentant légal d'OMNIUM FINANCE, président de la société IMODEUS

Mlle Aurélie CHARPOTIER est désigné comme secrétaire.

La SARL CASAS – VILLEMEUR – JEAN-MARIE, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception est présent.

En conséquence, l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les justificatifs de la convocation régulière de l'associé,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2017,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport du commissaire aux comptes,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés à l'actionnaire unique ou tenus à sa disposition au siège social depuis la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1ère partie de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 et quitus aux Dirigeants,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation le cas échéant des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Approbation des charges non déductibles,
- Renouvellement du mandat de Président,
- Renouvellement du mandat de Directeur général,
- Pouvoirs pour les formalités.

2ème partie de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

- Augmentation du capital social à hauteur de 1.500 € réservée aux salariés de la société en application des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L 225-129-6 du Code de commerce ; conditions et modalités de l'opération, pouvoirs à conférer au Président à cet effet.

Le Président présente à l'assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président et le rapport du commissaire aux comptes.

Le Président déclare ensuite la discussion ouverte :

.....

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

1ère partie de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associé unique approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 4 765 Euros.

En conséquence, l'associé unique donne aux Dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à un bénéfice de 710 Euros de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	710 euros
Affectation au compte Autres réserves pour	710 euros
s'élevant ainsi à	5 747 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 60 746 euros.

Article 243 bis du Code Général des Impôts

Les dividendes et autres revenus distribués au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

EXERCICES	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS	REVENUS ELIGIBLES A L'ABATTEMENT	REVENUS NON ELIGIBLES A L'ABATTEMENT
N-1	0 €	Néant	0 €	Néant
N-2	0 €	Néant	0 €	Néant
N-3	0 €	Néant	0 €	Néant

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique prend acte des conventions visées par l'article L.227-10 du Code de commerce, dont la liste figure en annexe du présent procès-verbal et les approuve.

Cette résolution est adoptée

QUATRIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique renouvelle la société OMNIUM FINANCE dans ses fonctions de Président venues à expiration à la date de ce jour et ce pour une durée d'un an, renouvelable lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Le renouvellement est approuvé aux mêmes conditions de rémunération qu'accordées lors de sa nomination en date du 3 septembre 2015.

Cette résolution est adoptée

CINQUIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique renouvelle Monsieur Jean PENE dans ses fonctions de Directeur Général venues à expiration à la date de ce jour et ce pour une durée d'un an, renouvelable lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Le renouvellement est approuvé aux mêmes conditions de rémunération qu'accordées lors de sa nomination en date du 7 janvier 2016.

Cette résolution est adoptée

2ème partie de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide en application des dispositions de l'article L 225-129 du Code de commerce de réserver aux salariés de la société une augmentation de capital par émission d'actions de numéraire aux conditions prévues à l'article L.3332-18 et suivants du Code du travail.

En conséquence, l'assemblée générale :

- autorise le président à procéder, dans un délai maximum de douze mois à compter de la réunion de l'assemblée générale, à une augmentation de capital d'un montant maximum de 1.500 € en une ou plusieurs fois, par émission d'actions réservées aux salariés adhérant audit plan d'épargne entreprise, et réalisée conformément aux dispositions de l'article L.3332-18 et suivants du Code du travail,
- décide en conséquence de supprimer au profit des salariés de la société le droit préférentiel de souscription des associés auxdites actions nouvelles.
- Le prix d'émission des actions émises sur le fondement de la présente autorisation sera fixé par le Président, conformément aux dispositions de l'article L.3332-18 et suivants du Code du travail.
- L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Président pour mettre en œuvre la présente délégation et la réalisation de l'augmentation de capital et à cet effet :
    - fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance,
    - fixer, dans les limites légales, les conditions de l'émission des actions nouvelles ainsi que les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits et les délais et modalités de libération des actions nouvelles,
    - constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence des actions souscrites et procéder aux modifications corrélatives des statuts,
    - procéder à toutes les opérations et formalités rendues nécessaires par la réalisation de l'augmentation de capital.

Cette résolution est rejetée

SEPTIEME RESOLUTION

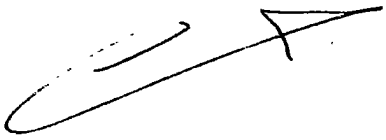
L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour procéder à toutes publications, dépôts et formalités rendus nécessaires par ces décisions.

Cette résolution est adoptée

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président



Le Secrétaire



ANNEXE

Liste des conventions visées à l'article L 227.10 du Code de Commerce conclues par la Société IMODEUS :

- Subvention exceptionnelle consentie par OMNIUM FINANCE, par décision de son président du 20 décembre 2017, pour un montant de 1 200 000 Euros ;

- Convention de prestations avec OMNIUM FINANCE signée le 6 novembre 2017.

Certifié conforme
à l'original

EXEMPLAIRE GREFFE

SARL CASAS – VILLEMEUR – JEAN-MARIE

Société de Commissaires aux Comptes

Certifié conforme
à l'original

SAS IMODEUS

11 AVENUE PARMENTIER
31200 TOULOUSE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

commissaire
aux comptes

Inscrite à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de la Région de Toulouse Midi-Pyrénées
1 Impasse de Ratalens – 31240 SAINT-JEAN - Téléphone 05 62 79 76 76 – Télécopie 05 62 79 76 79
RCS 393 925 953
E mail : olivier.villemeur@villemeur-associes.fr

SARL CASAS – VILLEMEUR – JEAN-MARIE

Société de Commissaires aux Comptes

RAPPORT DU

COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

IMODEUS

11 avenue Parmentier
31200 TOULOUSE

Société par Actions Simplifiée au capital de 50 000 Euros

Exercice du 01.01.2017
au 31.12.2017

Inscrite à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de la Région de Toulouse Midi-Pyrénées
1 Impasse de Ratalens – 31240 SAINT-JEAN - Téléphone 05 62 79 76 76 – Télécopie 05 62 79 76 79
RCS 393 925 953
E mail : olivier.villemeur@villemeur-associes.fr

S.A.S. IMODEUS

Société par Actions Simplifiée au capital de 50 000 Euros

11, avenue Parmentier
31200 TOULOUSE

RCS TOULOUSE 420 609 554

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Associée unique,

- **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associée unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société IMODEUS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

- **Fondement de l'opinion**

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

- **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associée unique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associée unique sur la situation financière et les comptes annuels.

- **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

- **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel

permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

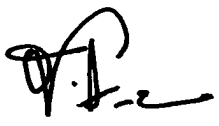
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

SAINT-JEAN, le 7 juin 2018

Pour la SARL Casas – Villemeur – Jean-Marie
Le commissaire aux comptes
associé signataire

Olivier VILLEMEUR



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2018

Désignation de l'entreprise : SAS IMODEUS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 11 AVENUE PARMENTIER 31200 TOULOUSE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 42060955400027 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122017 Net 3	N-1 31122016 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	37 425	AG 22 793	14 632	23 641
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	47 420	AU 42 168	5 251	7 850
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	19	CV	19	27
	Créances rattachées à des participations	BB	1 920	BC	1 920	1 441
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	25 921	BI	25 921	31 224
	TOTAL (II)	BJ	112 705	BK 64 961	47 744	64 182
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		679
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 137 083	BY	1 137 083	1 078 810
	Autres créances (3)	BZ	297 494	CA	297 494	292 700
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	46 025	CG	46 025	51 847
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	20 779	CI	20 779	20 185
	TOTAL (III)	CJ	1 501 382	CK	1 501 382	1 444 221
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 614 087	1A 64 961	1 549 126	1 508 403

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 1 920 | (3) Part à plus d'un an . CR 7 611

Clause de réserve de propriété .* Immobilisations | Stocks | Créances

SARL CASAS - VILLEMEUR JEAN-MARIE
1 impasse de Ratalens
31240 SAINT-JEAN
COMMISSAIRES AUX COMPTES

* Des informations concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

QUADRATUS Informatique

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS IMODEUS — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : . . . . . 50....000.....)	DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	5 037	1 938
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	710	3 099
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	60 746	60 037
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	18 000	38 656
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	18 000	38 656
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	15 385	381 078
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	551 908	87 474
	Dettes fiscales et sociales	DY	496 617	572 647
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	19	8 247
	Autres dettes	EA	406 450	360 264
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 470 380	1 409 710
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 549 126	1 508 403

SARL CASAS - VILLEMEUR JEAN-MARIE
1 impasse de Ratalens
31240 SAINT-JEAN
COMMISSAIRES AUX COMPTES

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 078 420	1 068 232
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2018

Désignation de l'entreprise : SAS IMODEUS — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	1 097 213	FH		FI	1 097 213	1 443 765
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 097 213	FK		FL	1 097 213	1 443 765
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	1 333	500
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	51 800	130 158
	Autres produits (1) (11)					FQ	19 584	11 815
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 169 931	1 586 238
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 222 143	1 375 949
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	30 281	24 393
	Salaires et traitements*					FY	748 303	982 082
	Charges sociales (10)					FZ	362 810	424 249
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	11 607	23 268
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		7 756
	Autres charges (12)					GE	4 987	31 689
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 380 131	2 869 386
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(1 210 200)	(1 283 147)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1 214	162
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	1 214	162
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	305	953
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	305	953
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	910	(790)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(1 209 290)	(1 283 938)

SARL CASAS - VILLEMEUR - JEAN-MARIE
1 impasse de Ratalens
31240 SAINT-JEAN
COMMISSAIRES AUX COMPTES

QUADRATUS Informatique

DGFiP N° 2053 2018

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS IMODEUS — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 210 000	1 290 000
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	2 400	355 015
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 212 400	1 645 015
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 400	346 289
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		11 688
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 400	357 977
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	1 210 000	1 287 037
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 383 545	3 231 415
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 382 836	3 228 316
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	710	3 099
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	1 214	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	305	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	33 545	23 407
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires A9

SARL CASAS - VILLEMEUR JEAN-MARIE
1 impasse de Ratalens
31240 SAINT-JEAN
COMMISSAIRES AUX COMPTES

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE		1 210 000
REPRISE SUR COUT REORGANISATION		2 400
COUT REORGANISATION	2 400	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Imodéus

Promoteur par nature

IMODEUS SAS- Comptes Sociaux

Exercice du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017

SARL CASAS - VILLEMEUR - JEAN-MARIE
1 impasse de Ratalens
31240 SAINT-JEAN
COMMISSAIRES AUX COMPTES

Imodeus

Promoteur par nature

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 549 126 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 097 213 Euros et dégageant un bénéfice de 710 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

1 - Faits caractéristiques de l'exercice

1-1 Point sur l'activité :

La société Imodeus a mis en chantier 5 programmes immobiliers au cours de l'année 2017.
Ces programmes sont situés en Région Occitanie , Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire.

Compte tenu des programmes initiés au cours des exercices antérieurs, la société a assuré au cours de l'exercice la maîtrise d'ouvrage déléguée de 57 opérations immobilières.

1-2 Subvention exceptionnelle :

L'activité 2017 d'Imodeus a été fortement pénalisée par la survenance d'aléas liés au développement (recours, préemption) qui ont retardé ou empêché la sortie d'opérations sur l'exercice. Les effets bénéfiques de la dynamique instaurée au niveau du développement foncier ont ainsi été contrebalancés et ne se traduisent pas encore dans les comptes. La société a ainsi enregistré d'importantes pertes sur l'exercice.

Dans ce contexte, Omnium Finance a pris la décision d'octroyer une subvention exceptionnelle à Imodeus permettant à la société de rétablir sa situation nette.



2 - Principes, règles et méthodes comptables

2-1 Principes et conventions générales

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base, telles que la continuité d'exploitation, la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et l'indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du Plan Comptable général et le règlement ANC 2016-07 applicables à la clôture de l'exercice.

2-2 Permanence et changement de méthode

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2-3 Immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue : logiciels informatiques de 1 à 3 ans.

SARL CASAS VILLEMEUR JEAN-MARIE
1 impasse de Ratalens
31240 SAINT-JEAN
COMMISSAIRES AUX COMPTES

2-4 Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.
Les éléments d'actifs immobilisés font l'objet de plans d'amortissements déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens. Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements Installations générales	linéaire	5 ans à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	linéaire	5 ans
Mobilier	linéaire	5 ans à 10 ans

2-5 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de dépôts et cautionnement et de titres de participations dans les Sociétés Civiles de Construction Vente du groupe. Ces participations sont minoritaires dans le capital de ces sociétés.

2-6 Créances clients et autres créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale. Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

2-7 Valeurs mobilières de placement (VMP) et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode « premier entré premier sorti ».
Une provision pour dépréciation est comptabilisée dès lors qu'une moins value est constatée à la clôture de l'exercice.
Les disponibilités comprennent les comptes bancaires et les titres de placement dont l'échéance n'excède pas trois mois. Elles ont été évaluées pour leur valeur nominale.

2-8 Provisions pour risques et charges

Dans le cours normal de ses activités, la société peut faire l'objet de procédures judiciaires et de contrôles fiscaux ou administratifs. La société constitue une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis à vis d'un tiers et pour laquelle le passif probable peut être estimé avec une précision suffisante.

SARL CASAS - VILLEMEUR - JEAN-MARIE
1 impasse de Ratalens
31240 SAINT-JEAN
COMMISSAIRES AUX COMPTES

2-9 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société est constitué de prestations de services aux entités juridiques supports d'opérations immoblières initiées par le Groupe.

2-10 Résultat exceptionnel

Les éléments exceptionnels comprennent les éléments de charges et de produits de l'activité courante dont la nature et les montants présentent un caractère non récurrent ou extraordinaire.

2-11 Intégration fiscale

La société Imodeus fait partie, depuis le premier octobre 2002, du Groupe Omnium Finance en application des articles 223 et suivants du CGI.
Les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe sont les suivantes :

- Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.
- Les économies d'impôts réalisées par le Groupe grâce aux déficits des filiales sont comptabilisées chez la mère.

3- Compléments d'information relatifs au bilan

3-1 Immobilisations incorporelles

Etat des immobilisations incorporelles

Désignation	Immobilisation en début d'exercice	Acquisition	Cession	Immobilisation en fin d'exercice
Concessions et droit	37 425	0	0	37 425
TOTAL	37 425	0	0	37 425

Etat des amortissements

Désignation	Amortissement en début d'exercice	Amortissement Exercice	Amortissement Sur Cessions / Mise au rebut	Amortissement en fin d'exercice
Concessions et droit	13 784	9 008	0	22 792
TOTAL	13 784	9 008	0	22 792

3-2 Immobilisations corporelles

SARL CASAS - VILLEMEUR - JEAN-MARIE
1 impasse de Ratalens
31240 SAINT-JEAN
COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etat des immobilisations corporelles

Désignation	Valeur en début exercice	Acquisition	Cession	Valeur en fin d'exercice
A.A.I	30 088	0	0	30 088
Matériel de bureau	832	0	0	832
Matériel informatique	0	0	0	0
Mobilier	16 500	0	0	16 500
TOTAL	47 420	0	0	47 420

Imodeus

Promoteur par nature

Etat des amortissements

Désignation	Amortissement en début d'exercice	Amortissement Exercice	Amortissement Sur Cessions / Mise au rebut	Amortissement en fin d'exercice
A.A.I	23 036	2 231	0	25 267
Matériel de bureau	832	0	0	832
Matériel informatique	0	0	0	0
Mobilier	15 702	367	0	16 069
TOTAL	39 570	2 598	0	42 168

3-3 Immobilisations financières

Désignation	Immobilisation en début d'exercice	Acquisition	Cession	Immobilisation en fin d'exercice
Dépôt et cautionnement	31 224	975	6 278	25 921
Titres participation SCI	27	3	11	19
Créances rattachées à des participations	1 441	1 243	764	1 920
TOTAL	32 692	2 221	7 053	27 860

3-4 Créances clients et autres créances

Désignation	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	1 920	1 920	
Autres Immobilisations financières	25 921		25 921
Clients douteux ou litigieux	0	0	
Autres créances clients	1 137 083	1 137 083	
Personnel et comptes rattachés	206	206	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	
Taxe sur la Valeur Ajoutée	253 730	253 730	
Autres Impots, taxes, versements assimilés	2 006	2 006	
Groupe et associés	28 292	28 292	
Débiteurs divers	13 260	5 649	7 611
Charges constatées d'avance	20 779	20 779	
TOTAL	1 483 197	1 449 665	33 532

SARL CASAS - VILLEMEUR JEAN-MARIE
1 impasse de Ratalens
31240 SAINT-JEAN
COMMISSAIRES AUX COMPTES

Imodeus

Promoteur par nature

3-5 Etat des produits à recevoir

	Exercice N	Exercice N-1
Factures à établir groupe	0	0
Organismes sociaux	0	0
Produits à recevoir	4 106	0
Avoirs non reçus	0	4 218
Total	4 106	4 218

3-6 Valeurs mobilières de placement

Néant.

3-7 Charges constatées d'avance

Non significatif

SARL CASAS - VILLEMEUR - JEAN-MARIE
1 impasse de Ratalens
31240 SAINT-JEAN
COMMISSAIRES AUX COMPTES

3-8 Composition du capital social

Composition du Capital Social

Catégories de titres	Valeur nominale	Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Réduction durant l'exercice	En fin d'exercice	Capital Social en €
Actions vote simple	20	2 500	0	0	2 500	50 000
TOTAL		2 500	0	0	2 500	50 000

Variation des Capitaux Propres

En €	Capital	Augmentation de capital	Primes d'émission	Réserves Légales	Autres réserves	RAN	Résultat	Total capitaux propres
A l'ouverture	50 000			5 000	1 938		3 099	60 037
								0
Augmentation de capital								0
Diminution du capital								0
Affectation du résultat					3 099		(3 099)	0
Distribution de dividendes								0
Résultat							710	710
								0
A la clôture	50 000	0	0	5 000	5 037	0	710	60 747

Imodeus

Promoteur par nature

3-9 Provisions

En €	Provisions en début d'exercice	Dotation de l'excercice	Reprise provisions utilisées	Reprise provisions non utilisées	Provisions en fin d'exercice
Provisions pour risques et charges	38 656	0	10 156	10 500	18 000
Provisions pour dépréciation Clients					
Provision pour dépréciation de titres					
Autres provisions pour dépréciation					
Provisions pour dépréciation VMP					
Total	38 656	0	10 156	10 500	18 000

Les 18 000 € de provisions pour risques et charges concernent des litiges commerciaux.

3-10 Echéances dettes

Désignation	Montant brut	A 1 an au plus	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes Ets crédit à 1 an maxi (placement)		0		
Emprunts et dettes Ets crédit à plus de 1 an				
Emprunts et dettes financières divers	2 882	2 882		
Fournisseurs et comptes rattachés	551 908	551 908		
Personnel et comptes rattachés	157 258	157 258		
Dettes sur immobilisations comptes rattachés	19	19		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	149 016	149 016		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la Valeur Ajoutée	190 092	190 092		
Autres impôts et taxes et assimilés	250	250		
Groupe et associés	12 502	12 502		
Autres dettes	406 450	14 490	391 960	
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 470 377	1 078 417	391 960	0

SARL CASAS - VILLEMEUR - JEAN-MARIE
1 impasse de Ratalens
31240 SAINT-JEAN
COMMISSAIRES AUX COMPTES

Imodeus

Promoteur par nature

3-11 Etat des charges à payer

		Exercice N	Excercice N-1
Emprunt et dettes		0	0
Intérêts débiteurs banque à payer	518600	*0*	*0*
Intérêts courus emprunt à payer	168800	*0*	*0*
Dettes fournisseurs	408100	169 948	23 123
Dettes fiscales et sociales		251 695	257 892
provision congés payés	*428200*	*49 854*	*43 779*
provision participation salarié	*428400*		
autres charges à payer	*428600*	*105 118*	*116 650*
personnel charges à payer	*428660*		
charges sur congés payés	*438200*	*24 888*	*21 490*
taxes à payer	*438400*	*3 709*	*882*
charges urssaf	*438600*	*50 598*	*54 853*
charges C3S	*438601*	*0*	*0*
taxe apprentissage	*438602*	*5 044*	*6 342*
formation continue	*438603*	*12 234*	*9 343*
effort construction	*438604*	*0*	*0*
CET	*448650*	*250*	*4 553*
Total		421 643	281 015

3-12 Eléments relevant de plusieurs postes de bilan

	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la sté a un lien de participation
Participations	19	
Créances rattachées à des participations	1 920	
Créances clients et comptes rattachés	1 137 083	
Autres créances	28 292	
Emprunts et Dettes financières diverses	2 882	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	488 788	
Autres Dettes	12 502	

SARL CASAS - VILLEMEUR - JEAN-MARIE
1 impasse de Ratalens
31240 SAINT-JEAN
COMMISSAIRES AUX COMPTES

4- Informations relatives aux postes du compte de résultat

4-1 Produits et charges financiers

	Exercice N	Exercice N-1
Charges financières	305	953
dont entreprises liées	*305*	*953*
Produits financiers	1 214	162
dont entreprises liées	*1 214*	*162*

Les produits financiers et charges financières correspondent aux quotes parts de bénéfices et de pertes sur les SCI de construction vente.

4-2 Produits et charges exceptionnels

	Exercice N	Exercice N-1
Charges exceptionnelles	2 400	357 977
Produits Exceptionnels	1 212 400	1 645 015

Les charges exceptionnelles sont liées aux coûts de réorganisation d'un montant de 2 K€.
Les produits exceptionnels sont constitués d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 210 K€ de la part de la société mère OMNIUM FINANCE et d'une reprise de provision de 2 K€ des coûts de réorganisation.

4-3 Effectif moyen

Effectif moyen	
Cadres	9,25
Agents de maîtrise	3,5
Employés	1
Dont Mandataires	1
Total	13,75

SARL CASAS - VILLEMEUR - JEAN-MARIE
1 impasse de Ratalens
31240 SAINT-JEAN
COMMISSAIRES AUX COMPTES

4-4 Rémunération des dirigeants

Non fourni, l'information reviendrait à mentionner une information individuelle.

4-5 Impôts sur les bénéfices

Taux d'imposition sur les bénéfices 33,1/3 %			
	Montant au 31/12/2017 avant impôt	Montant de l'impôt dû	Montant au 31/12/2017 après impôt
Résultat courant	(1 209 290)	0	(1 209 290)
Résultat exceptionnel	1 210 000		1 210 000
Participation des salariés			
Total	710	0	710

5- Autres informations

SARL CASAS - VILLEMEUR - JEAN-MARIE
1 impasse de Ratalens
31240 SAINT-JEAN
COMMISSAIRES AUX COMPTES

5-1 Tableau des filiales et participations

Non significatif

5-2 Engagements financiers

Engagements reçus,
Néant

Engagements donnés,

AUTRES ENGAGEMENTS	
Loyers non échus (cf détail ci-après)	99 041
IDR (cf détail ci-après)	14 997
Total	114 038

Engagements de location longue durée

	valeur départ	Valeur fin d'exercice	Redevances payées			Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
			antérieures	exercice	total	à < 1 an	à >1 an & <5ans	à > 5ans	
Total location véhicule	164 435	99 041	77 904	46 121	124 025	43 968	55 073		
Total	164 435	99 041	77 904	46 121	124 025	43 968	55 073	0	0

SARL CASAS - VILLEMEUR JEAN-MARIE - 1 impasse de Ratalens 31240 SAINT-JEAN - COMMISSAIRES AUX COMPTES

Engagements de retraite (IDR),

Montant de l'engagement des indemnités de départ à la retraite au 31 décembre 2017 : 15 K€

Hypothèses retenues pour ce calcul :

- taux d'actualisation : 1,4 %
- taux de turnover : 8.93 %
- taux de revalorisation des salaires : 2.20 %
- âge de départ à la retraite à 62 ans pour l'ensemble des salariés
- taux de charges sociales de 49 %

5-3 Information sur le CICE

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'exercice 2017 a été constaté pour un montant de 14 300 €. Conformément à la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables, le produit correspondant à été porté au crédit du compte 641 Charges du personnel.

Le produit du CICE, propre à l'entreprise, comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Le CICE a principalement été utilisé pour financer des actions formation et de recrutement.

5-4 Participation

Néant

SARL CASAS - VILLEMEUR JEAN-MARIE
1 impasse de Ratalens
31240 SAINT-JEAN
COMMISSAIRES AUX COMPTES

5-5 Identité des sociétés mères consolidant les comptes

Les comptes de la société Imodeus sont intégrés dans les comptes consolidés de la société mère Omnium Finance SAS au capital de 2 242 667 € située au 11 avenue Parmentier 31200 TOULOUSE.

5-6 Evénements postérieurs à la clôture

Néant